

Rêver maintenant, pour mieux randonner demain

Actuellement, la santé et la solidarité sont les priorités absolues.

Les randonnées prévues ne peuvent pas avoir lieu.

Cependant, nous avons encore le droit de rêver à nos projets d'avenir.

Nous vivons un moment sans précédent dans notre histoire. La pandémie du COVID-19 a un impact sur la santé de nos proches, les entreprises dont nous dépendons, la stabilité de l'économie mondiale et notre vie quotidienne. Nous vivons donc une situation à la fois inédite et pesante : celle du **confinement**. Pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, le gouvernement et les autorités sanitaires ont décidé d'interdire tous les déplacements considérés comme non-indispensables. Pour nous, **randonneurs**, cette mesure signifie qu'actuellement nous ne pouvons plus pratiquer notre activité favorite.

Rester chez soi peut être d'autant plus frustrant que les beaux jours ont décidé de faire leur grand retour. Pourtant, afin de protéger les populations les plus vulnérables au COVID-19, il faut résister à la tentation d'aller faire un petit tour sur les sentiers de randonnée. Je suis conscient que pour bon nombre d'entre vous, cette situation peut être frustrante.

Les paysages de notre Brabant Wallon seront toujours là demain et
les sentiers de randonnée seront toujours là à la fin du confinement.

Aujourd'hui ... **Restons Chez Nous**

Vous vous dites peut-être qu'aller randonner seul et sur des itinéraires peu fréquentés ne vous expose pas et n'expose pas les autres à ce coronavirus ? Mais vous vous exposez cependant à d'autres risques. Vous pouvez vous perdre, chuter, vous tordre une cheville, etc. Même si ces accidents sont rares, cela arrive. Dans la période actuelle, faire intervenir des secours ou du personnel soignant, c'est monopoliser des ressources dans les hôpitaux qui pourraient être nécessaires pour soigner les personnes touchées par le COVID-19. Pour éviter de surcharger le personnel hospitalier, qui a d'autres chats à fouetter en ce moment, je ne peux que vous demander de faire preuve d'un peu de patience. D'un point de vue plus individualiste, je vous rappelle que si vous ne respectez pas le confinement, vous êtes passible d'une amende et qu'en cas d'accident, il y a des chances qu'il n'y ait pas de médecin accompagnant les secouristes et que votre assurance ne vous couvre pas.

En attendant de pouvoir reprendre la randonnée, prenez bien soin de vous et de vos proches.